



**Poursuivons et étendons
la mobilisation
pour défendre nos retraites!**

Chères amies et chers amis,
Chères et chers collègues,

Les raisons de nous mobiliser sont intactes!

Près de 2000 salarié-e-s de l'Etat de Vaud ont défilé dans les rues de Lausanne le 4 mars 2013 pour dénoncer le plan de réforme de la Caisse de pensions. C'est une réussite.

L'Assemblée générale du personnel qui a suivi la manifestation a pris connaissance de l'évolution de la négociation depuis le 28 février. Notamment:

- le pont AVS est maintenu dans ses modalités actuelles (20 millions) jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé entre les syndicats (FSF, SSP et SUD) et le Conseil d'Etat sur de nouvelles conditions qui devront tenir dans une enveloppe de 16 millions;
- les mesures transitoires s'étalent sur 5 ans pour aller vers le nouvel âge terme de 63 ans et sur 10 ans pour aller vers les nouveaux âges minimaux (60 au lieu de 58 et 62 au lieu de 60) et la nouvelle durée de cotisation (38 ans au lieu de 37,5 ans);
- le plan II (27 février) coûte moins à l'Etat que le plan I (28 janvier) car les avancées obtenues depuis le début des négociations sont financées par les salarié-e-s à qui le plan II coûte plus cher que le plan I;
- le rachat (voir la définition à la fin de ce message) à 100% à charge des salarié-e-s de tout changement de classe salariale au cours de la carrière (cliquet compris) nous coûte 370 millions. C'est sans doute plus de la moitié des employé-e-s de l'Etat dans à peu près tous les secteurs (administratif, social, santé, sécurité, etc.) qui sont frappé-e-s par la mesure de rachat. Par exemple, le cliquet pour les enseignant-e-s secondaires I, de gymnase et du professionnel est frappé par ce rachat. Cela veut dire concrètement que le cliquet coûtera Fr. 16'000.- environ sous forme de rachat aux enseignant-e-s qui l'obtiendront. On peut aussi voir cette mesure comme un report de 2 ans des améliorations salariales du cliquet ;
- la FSF s'achemine vers une signature qu'elle décidera formellement le 6 mars;
- une nouvelle séance entre le Conseil d'Etat et les syndicats (FSF, SSP et SUD) aura lieu mardi 12 mars pour aborder la question de la Loi sur la caisse de pensions;

L'Assemblée a débattu puis voté à l'unanimité les éléments suivants:

1. Rejet du plan actuel présenté par le Conseil d'Etat.
2. **Mercredi 6 mars 2013:** action symbolique à 12 heures, à la Maison de l'Elysée, où siègera le Conseil d'Etat (à côté du Musée : 18, avenue de l'Elysée, à Lausanne), pour dénoncer l'insuffisance de l'accord entre le Conseil d'Etat et la FSF.
3. **Jeudi 7 mars 2013:** préparation de la journée de lutte du 11 mars avec assemblées sur les lieux de travail, votes de résolutions (en confirmation des résolutions de lutte déjà votées) et extension des lieux concernés par la mobilisation. Banderolage des bâtiments afin de rendre notre lutte visible.
4. **Lundi 11 mars 2013:** journée de lutte allant jusqu'à la grève. Débrayages et actions, suivis par une manifestation à 17h.30, place Saint-François, Lausanne.

L'Assemblée a également appelé les deux centrales syndicales SUD et SSP à travailler en commun pour la suite de la mobilisation. Le mot d'ordre: unité concrète!

D'autres documents suivront dont une proposition de résolution à discuter et faire voter jeudi 7 mars. Attention aussi à ne pas programmer de grève en début de journée lundi 11 mars car les retenues salariales incluraient alors le samedi et dimanche.

Messages combatifs.

Secrétariat fédéral de SUD

*Rachat : Actuellement, si vous êtes en classe 6, l'employeur verse 15% pour votre caisse de pensions et votre part est de 9%. En cas de passage en classe 7, ces taux restent inchangés et votre retraite est assurée sur le niveau 7. Avec le projet du Conseil d'Etat, si vous passez de la classe 6 à la classe 7, vous devrez rattraper vos années de cotisations passées en payant votre part et celle de l'employeur pour la différence entre les deux niveaux ! Sinon, votre retraite restera assurée sur le niveau inférieur.